

La canonisation expliquée aux enfants

Les mois passent et la réputation de sainteté d'Anne-Gabrielle ne cesse de grandir. Les travaux préparatoires à la procédure de béatification et de canonisation ayant été achevés, l'enquête diocésaine a été ouverte le 12 septembre dernier par Monseigneur Rey et Anne-Gabrielle a reçu le titre de Servante de Dieu.

Cette cause de canonisation offre l'occasion d'expliquer aux enfants la signification et le déroulement de cette procédure.

Pour cela, vous trouverez ci-dessous :

- une présentation adaptée aux enfants sur la béatification et la canonisation ;
- et un rappel en quelques dates-clés des différentes étapes de la procédure qui concerne Anne-Gabrielle.



Qu'est-ce qu'un saint ou un bienheureux ?

Tous nous sommes appelés à être des saints. C'est notre vocation de baptisés. Lorsqu'une personne va au Ciel auprès de Dieu, elle est sainte. Toutes les personnes présentes au Ciel ne sont cependant pas canonisées.

Les personnes que l'Eglise reconnaît bienheureuses ou saintes sont celles qui ont vécu les vertus chrétiennes **de manière héroïque**, c'est-à-dire d'une manière plus remarquable que les autres. L'Eglise décide de les proposer comme **modèles** aux fidèles.

Pour cela, elle procède par étapes :

- pour commencer, on étudie la cause du fidèle décédé en odeur de sainteté pour vérifier si les premiers éléments recueillis justifient d'engager une procédure. A l'issue de cette phase préparatoire, commence l'**enquête diocésaine** où l'on recueille les témoignages des personnes qui ont connu l'intéressé qui est, dès lors, appelée **serviteur** (ou **servante**) **de Dieu**.
- ensuite, à Rome, on s'assure que la procédure diocésaine s'est déroulée correctement et on examine les témoignages sur le serviteur de Dieu. Lorsque l'héroïcité de ses vertus est reconnue par la Congrégation des Causes des Saints, le Pape peut le déclarer **vénérable**.
- si un miracle lui est attribué, il peut être déclaré **bienheureux** par le Pape, au cours d'une cérémonie de **béatification**.

- un deuxième miracle est nécessaire pour que cette personne puisse être déclarée **sainte** par le Pape, au cours d'une cérémonie de **canonisation**.

Outre l'**héroïcité des vertus**, il existe d'autres voies de sainteté : le **martyre** et l'**offrande de la vie**, « libre et volontaire, avec l'acceptation d'une mort certaine et à court terme. » (Pape François, *Motu Proprio Majorem Hac Dilectionem*, 11 juillet 2018).



Que se passe-t-il pour Anne-Gabrielle Caron ?

Grâces aux témoignages qui ont suivi la mort d'Anne-Gabrielle, des démarches ont été entreprises en vue de l'ouverture d'une procédure de béatification et de canonisation d'Anne-Gabrielle :

- en décembre 2018, avec les encouragements de Monseigneur Dominique Rey, évêque du diocèse de Fréjus-Toulon, la paroisse toulonnaise que fréquentaient Anne-Gabrielle et sa famille, s'est constituée **acteur** de la cause de béatification et de canonisation. Elle prend la responsabilité de la procédure. Elle est représentée par l'abbé Fabrice Loiseau, son curé.
- en avril 2019, cet acteur a nommé un **postulateur**, Pascal Barthélemy, qui est chargé, entre autres, d'identifier les personnes appelées à témoigner au sujet d'Anne-Gabrielle.
- en mai 2020, Rome a adressé à Monseigneur Rey le « **nihil obstat** » par lequel le Saint-Siège indiquait ne disposer d'aucun élément **s'opposant** à l'ouverture de la cause de béatification et de canonisation d'Anne-Gabrielle.
- en juin 2020, les **évêques de France** ont donné un **avis favorable** pour l'ouverture de la cause en vue d'une éventuelle béatification de la Servante de Dieu Anne-Gabrielle Caron, "présentée par Mgr Dominique Rey, évêque de Fréjus-Toulon comme une **figure de sainteté pour les enfants malades et leur famille**".
- le 12 septembre 2020, Monseigneur Rey a tenu la session solennelle d'ouverture du **procès diocésain**. Cette cérémonie officialise le début de la procédure de béatification et de canonisation d'Anne-Gabrielle qui, à cette occasion, a reçu le titre de **Servante de Dieu**.
- Des témoins qui ont connu Anne-Gabrielle ont été entendus pour recueillir les faits qu'ils ont constatés et qui sont susceptibles de montrer comment Anne-Gabrielle a vécu les vertus chrétiennes.
- Le 7 décembre 2024, Monseigneur Rey a procédé à la clôture solennelle de l'enquête diocésaine. Les fonctions de ceux qui ont conduit cette enquête ont cessé. Et l'ancien postulateur, nommé "courrier", a porté les actes de l'enquête diocésaine au Dicastère des causes des saints à Rome.

Beaucoup de fidèles ont décidé de prier la Sainte Trinité par l'intercession d'Anne-Gabrielle et certains ont reçu des grâces, dont ils ont accepté de témoigner pour l'enquête diocésaine.

La fiche « La neuvaine » permet d'éveiller les enfants à prier la Trinité par l'intermédiaire de la servante de Dieu Anne-Gabrielle, qu'ils connaissent et aiment.